

Arrondissement
de Torcy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-7

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Désignation des représentants de la commune dans les organismes et associations extérieurs

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire,

VU la délibération n°2026_03_21-3 portant élections des adjoints au maire,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein conseils d'administration d'établissements scolaires, d'associations ou tout autre organisme extérieur nécessitant la désignation d'un élu,

CONSIDERANT que la commune est représentée par des délégués titulaires et des délégués suppléants des organismes suivants :

- Conseil d'administration du lycée Camille Claudel,
- Association Atelier de la cour carrée,
- Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes Emerainville,
- Centre social et culturel,
- Conseil d'administration de la M.J.C.,
- Club la Joie de Vivre,
- Comité national d'action sociale (CNAS),
- Centre photographique d'Ile de France (CPIF),
- Apollo +,
- Conseil d'administration du collège Condorcet,
- Conseil d'administration du collège Jean Moulin,
- Conseil d'administration du collège Monthéty,
- Comité de jumelage,
- Korian Les Roses (anciennement l'Aubergerie du 3ème âge),
- Conseil de recours de discipline,
- Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CA PVM (CLECT),
- Conférence d'Entente pour l'exercice de la compétence funéraire,
- Groupement d'intérêt public Maximilien,
- Correspondant défense,

CONSIDERANT que les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative,

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité, le plus âgé est élu,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, peut, à condition d'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret, quand celui-ci n'est pas obligatoire, et procéder à la désignation des représentants à main levée,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a procédé à un vote par organisme.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 37 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Monsieur NOVAIS, Madame ARBIA)

DESIGNE ses représentants dans les organismes suivants :

*** Conseil d'administration du lycée Camille Claudel :**

Titulaires	Suppléants
- Céline Gineys	- Athithiya Anantharajah
- William Sentieys	- Camille De Almeida

*** Association Atelier de la cour carrée :**

Titulaires	Suppléants
- Mohamed Ouhssaine	- Jean Noël Houdemond
- Christine Carlier	- Eric Ambrosini

*** Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes Emerainville :**

Titulaire	Suppléant
- Hocine Oumari	- Mohamed Ouhssaine

*** Centre social et culturel**

Titulaires	Suppléants
- Sophie Piot	- Paolina La Spina
- Athithiya Anantharajah	- Pedro Pinho Rodrigues

*** Conseil d'administration de la M.J.C.**

Représentants
- Athithiya Anantharajah
- Mohamed Ouhssaine

*** Club la Joie de Vivre**

Représentants
- Paolina La Spina
- Thierry Tasd'Homme

*** Comité national d'action sociale**

Représentant
- Sofiane Ghozlane

*** Centre photographique d'Ile-de-France (CPIF)**

Représentants
- Jean Noël Houdemond
- Mylène Tcherkezov
- Mohamed Ouhssaine
- Sylvie Souply

*** Apollo +**

Représentants
- Mohamed Ouhssaine
- Antonin Frisson

*** Conseil d'administration du collège Condorcet**

Représentants
- Céline Gineys
- Maxime Bacheley

*** Conseil d'administration du collège Jean Moulin**

Représentants
- Céline Gineys
- Joël Even

*** Conseil d'administration du collège Monthéty**

Représentants
- Céline Gineys
- Hugo Matias

*** Comité de jumelage**

Représentants
- Christine Carlier
- Didier Le Guen

* **Korian Les Roses (anciennement l'Aubergerie du 3^{ème} âge)**

Représentant
- Paolina La Spina

* **Conseil de recours de discipline**

Représentant les agents titulaires	Représentant les agents contractuels
- Sofiane Ghozlane	- Sofiane Ghozlane

* **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la CA PVM**

Représentants
- Gilles Bord
- Sofiane Ghozlane
- Sophie Piot

* **Conférence d'Entente pour l'exercice de la compétence funéraire**

Titulaires	Suppléants
- Gilles Bord	- Thierry Tasd'Homme
- Laurence Coquerelle	- Sophie Piot
- Sofiane Ghozlane	- Hocine Oumari

* **Groupement d'intérêt public Maximilien**

Titulaire	Suppléant
- Sofiane Ghozlane	- Gilles Bord

* **Correspondant défense**

Représentant
- Gilles Bord

CHARGE monsieur le maire, de notifier la présente délibération à chacun des membres désignés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260414-2026_03_30-7b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles Bord
Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault